

## Cadre forfait 220 jour plus 151.67 sur fiche de paie

Par **joksi**, le **13/11/2012** à **11:45** 

Bonjour,

voila je me permet de poser ma question .

cela fait 2 ans que je suis dans une societe je suis cadre au forfait 220 jour .ma question est sur ma fiche de paie est marque forfait 220 et 151.67 mon patron ma ecrit hier ::si votre contrat mentionne que vous êtes en forfait jour il s'agit d'une erreur. Depuis votre embauche vous effectuez 151,67 heures par mois ainsi qu'il ressort de vos bulletins de paie. que dois je faire faire je suis pomme car dapuis 2 ans je fait entre 10h et 11h de travail par jour et maintenant suis quoi je ne sais pas aide moi merci par avance